



République Française
Département de la Haute-Garonne

CM2024/7/72

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHÉ, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nicole DÉDÉBAT, Serge DEUILHÉ, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGÉ, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Annabelle SARRAT, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procurations : Madame Carole GAUDEZ à Madame Céline BRUNIERA ; Monsieur Patrice LARRIEU à Monsieur Philippe LANDES ; Madame Corinne LAYE à Monsieur Fabrice PLANCHON ; Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER à Madame Nicole DÉDÉBAT.

Absents : /

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 29
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 25+4	Abstention : 0

Date de la convocation : 24 septembre 2024

Date d'affichage : 24 septembre 2024

Secrétaire de séance : Denis BUVAT

Délibération n° CM2024/7/72

Finances locales - Tarifs d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire, Serge DEUILHÉ, propose de réviser les tarifs pour l'occupation du domaine public, comme suivant :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

- **MARCHÉ « de plein vent »**

Catégorie	Tarif	Unité
Non abonné	0,70 €	Mètre linéaire/marché
Abonné	5,10 €	Mètre linéaire/trimestre

- **« COMMERCANTS NON SÉDENTAIRES » Hors marché de plein vent**

Stationnement sur domaine public	Tarif unique	Tarif forfait	Tarif	Type et surface m2
1 occupation	X		10 €	Véhicule ou remorque de moins de 3T5 ou stand inférieur à une surface de 8m2
De 3 à 7 occupations		X	25 €	
De 8 à 30 occupations		X	40 €	
Supérieur à 30 occupations		X	100 €	
1 occupation	X		35 €	Véhicule de gros gabarit de plus de 3T5 ou stand supérieur à 8m2
Déballage (Tables, chaises, matériel...)	X		5 €	Surface de déballage ne doit pas dépasser 15m2

- 1 occupation correspond à une période maximale de 24 heures continues.
- L'emplacement désigné sera notifié par arrêté municipal d'autorisation d'occupation du domaine public.

- **MARCHE POUR FLORALYS**

Tarif	Unité
2 €	Mètre carré pour les deux jours d'ouverture

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

- **FORAINS**

Catégories	Longueur	Tarif	Unité
Gros métiers	Diamètre > 20 m	213 €	1 métier
Gros métiers	Diamètre < ou = 20 m	149 €	1 métier
Petits métiers	Diamètre > 16 m	81 €	1 métier
Petits métiers	Longueur comprise entre 10 et 16 m	49 €	1 métier
Petits métiers	Longueur < 10 m	25 €	1 métier
Stands forains		11 €	Mètre linéaire
Stands de tirs, machines à sous, stands alimentaires		11 €	Mètre linéaire
Punching ball		11 €	

FORFAIT BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE (hors branchement direct auprès d'un fournisseur d'énergie dûment attesté)

Moins de 16 ampères	25 €
De 16 à 30 ampères	100 €
De 30 à 60 ampères	200 €
Tout branchement en dehors de la période de 5 jours avant et 3 jours après la manifestation et ce chaque jour (en sus)	10 €

- **FIXATION DE LA REDEVANCE 2024 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES EMBLEMES RÉSERVÉS AUX TRANSPORTS DE FONDS**

Occupation annuelle : 500,00 € par an.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél.: 05 62 14 71 71 - Fax: 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

- PRISE D'ARRÊTÉ DE POLICE POUR MODIFICATION DE LA CIRCULATION**

Sur le domaine public communal

Nature de l'Arrêté de Police	Prestataire de : - La Commune - Le Muretain Agglo - L'État	Entreprises ou personnes à titre privé	Association St-Lysienne
Forfait pour fermeture d'une rue à la circulation	Gratuit	30 €/jour	Gratuit
Forfait pour une neutralisation d'une voie de circulation	Gratuit	15 €/jour	Gratuit
Forfait pour intervention des services techniques pour neutralisation de places de stationnement	Gratuit	15 €/jour	Gratuit
Forfait pour réservation de place de stationnement ou d'occupation du trottoir	Gratuit	10 €/jour	Gratuit

Chaque intervention nécessitera la mise en place de signalétiques conformément à la réglementation en vigueur à la charge du demandeur.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

- **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMERCANTS SÉDENTAIRES**

Droits de voirie annuels	
Banne ; tente réglementaire, ou marquise, le mètre linéaire/an	2,10 €
Terrasse saisonnière non couverte par an et par m ² sur trottoir	3,10 €
Terrasse saisonnière non couverte par an et par m ² sur voirie	24 €
Terrasse saisonnière couverte par an et par m ² sur trottoir	5,10 €
Terrasse saisonnière couverte par an et par m ² sur voirie	40 €
Terrasse permanente non couverte par an et par m ² sur trottoir	6,10 €
Terrasse permanente non couverte par an et par m ² sur voirie	48 €
Terrasse permanente couverte par an et par m ² sur trottoir	9 €
Terrasse permanente couverte par an et par m ² sur voirie	54 €
Étalages, chevalets, tourniquets et autres supports par m ² et par an	6 € (perception minimale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 14x104 du 8 septembre 2014 fixant les tarifs publics à compter du 1^{er} octobre 2014 ;

Considérant l'exposé du Maire ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs pour l'occupation du domaine public ;

DÉCIDE,

D'ABROGER la délibération 14x104 du 8 septembre 2014 fixant les tarifs publics à compter du 1^{er} octobre 2014 ;

D'AUTORISER les tarifs de locations au 1^{er} octobre 2024 présentés dans les tableaux ci-dessus ;

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax: 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Serge DEUILHÉ**



**Le secrétaire de séance,
Denis BUVAT**



Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr